

2
0
1
9

RAPPORT DU JURY

Examen Professionnel
D'Agent de Maitrise Territorial

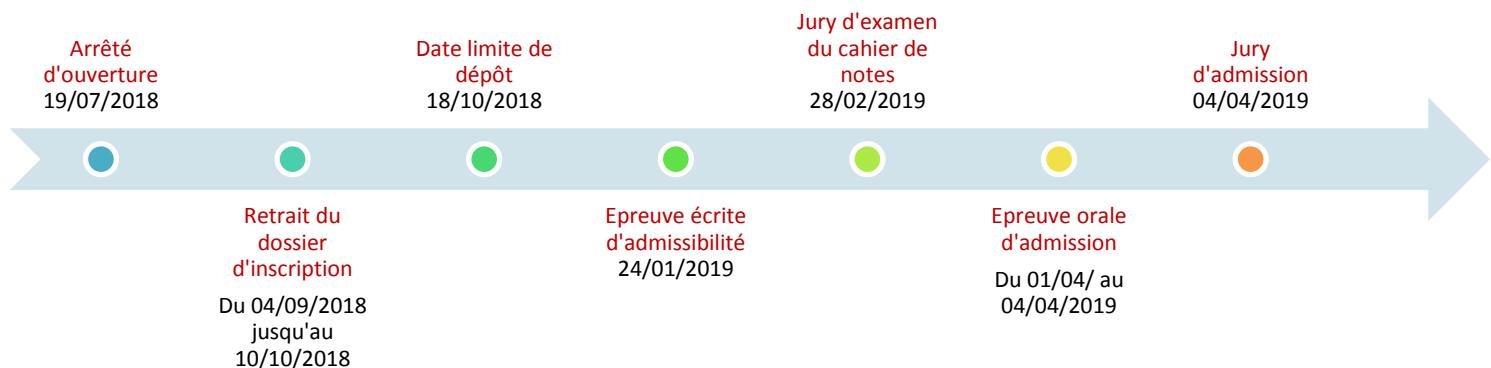


SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU CONCOURS	2
1.1. Calendrier.....	2
1.2. Nombre de postes ouverts Erreur ! Signet non défini.
1.3. Composition du jury.....	2
2. PROFIL DES CANDIDATS.....	2
2.1. Candidats admis à concourir..... Erreur ! Signet non défini.
2.2. Répartition Géographique	2
2.3. Répartition Femmes/Hommes	3
2.4. Répartition par tranche d'âge.....	3
2.5. Préparation des candidats	3
2.6. Niveau d'études Erreur ! Signet non défini.
3. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE	3
3.1. Nature de l'épreuve écrite d'admissibilité	3
3.2. Les principaux chiffres de l'épreuve écrite	4
3.3. Résultats de l'épreuve écrite	4
4. EPREUVE ORALE D'ADMISSION	4
4.1. Nature de l'épreuve orale d'admission	4
4.2. Les principaux chiffres de l'épreuve orale	4
4.3. Résultats de l'épreuve écrite	5
5. LES REMARQUES DU JURY	5

1. PRESENTATION DE L'EXAMEN

1.1. Calendrier



1.2. Conventionnement

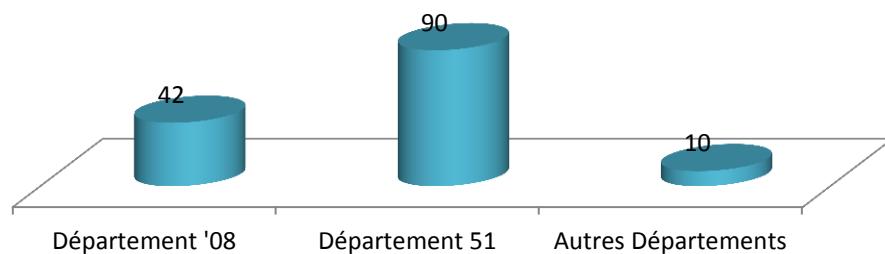
Le Centre de Gestion de la Marne a organisé l'examen professionnel pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés marnaises et ardennaises.

1.3. Composition du jury

Elus locaux		Fonctionnaires Territoriaux		Personnalités Qualifiées	
Madame Anny DESSOY	Maire de LES MESNEUX	Madame Amandine LOUIS RICHE	Agent de Maîtrise à la Mairie de CHALONS-EN-CHAMPAGNE	Monsieur Emmanuel DEBATY	Ingénieur Principal au Grand Reims
Madame Dominique DETERM	Adjointe au Maire, à la Mairie de FAGNIERES	Monsieur Olivier DECAD	Agent de Maîtrise à la Mairie de SUIPPES, Représentant de la CAP C au Centre de Gestion de la Marne,	Monsieur Guillaume NUPS	Ingénieur Territorial au Conseil Départemental de la Marne

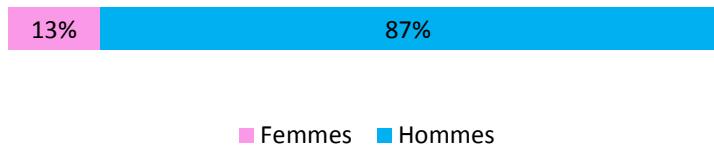
2. PROFIL DES CANDIDATS

2.1. Répartition Géographique

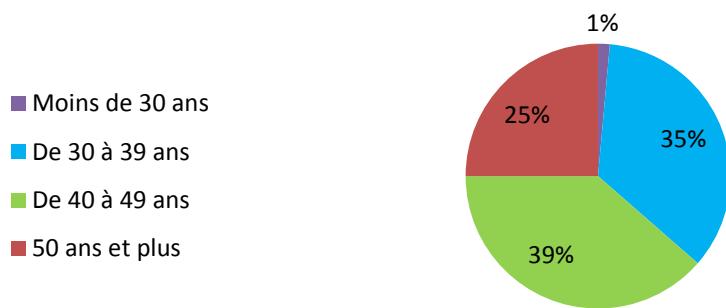


10 candidats sont issus de départements n'ayant pas conventionné avec le CDG 51 pour l'organisation de cet examen professionnel sur 152 candidats inscrits.

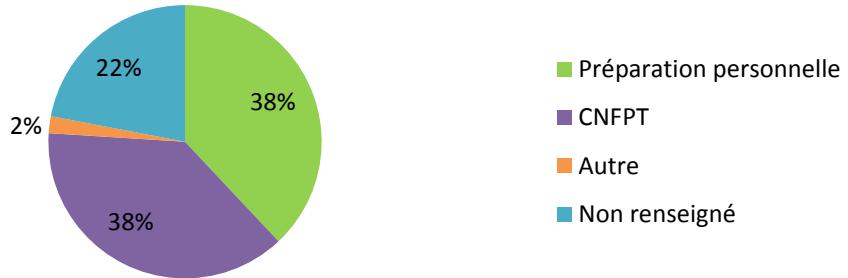
2.2. Répartition Femmes/Hommes



2.3. Répartition par tranche d'âge



2.4. Préparation des candidats



3. EPREUVE ECRITE D'ADMISSION

3.1. Nature de l'épreuve écrite

A partir d'un dossier comprenant différentes pièces, résolution d'un cas pratique portant sur les missions incombant aux agents de maîtrise territoriaux, et notamment sur les missions d'encadrement (durée : deux heures; coefficient 1)

Le sujet de la session 2019 de l'examen est disponible sur le site internet <https://51.cdgplus.fr/concours-examens/annales/>

3.2. Principaux chiffres de l'épreuve écrite

L'épreuve écrite s'est déroulée à la salle municipale de BEZANNES, le 24 janvier 2019

	Nombre de candidats
Nombre d'admis à concourir	140
Nombre de présents à l'épreuve écrite	131
Absentéisme en %	6%

3.3. Résultats de l'épreuve écrite

Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 5 sur 20

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admis à l'oral
0,76	15,45	8	117

Trois copies ont été écartées pour rupture d'anonymat ou non-respect du règlement pour les motifs suivants :

- copies non cachetées
- utilisation d'un surlieur

Les correcteurs des épreuves écrites ont formulé les commentaires suivants relatifs au travail des candidats :

Les candidats ont dans l'ensemble une bonne capacité pour sélectionner les éléments essentiels du dossier. Toutefois, les réponses manquaient de structuration et d'approfondissement technique. Il y avait également de nombreuses fautes d'orthographe.

4. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

4.1. Nature de l'épreuve orale

Entretien avec le jury destiné à permettre à ce dernier d'apprécier la personnalité, la motivation du candidat et ses capacités à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

4.2. Principaux chiffres de l'épreuve orale

L'épreuve orale s'est déroulée sur deux sites du Centre de Gestion de la Marne, du 1^{er} au 4 avril 2019.

	Nombre de candidats
Nombre de candidats admissibles	117
Nombre de présents à l'épreuve orale	112
Absentéisme en %	4%

4.3. Résultats de l'épreuve orale

Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 10 sur 20.

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admis
4,00	18,5	2	80

5. OBSERVATIONS DU JURY

A l'issue des épreuves d'admission de cet examen, le jury a formulé les remarques suivantes :

Les candidats ont de bonnes connaissances techniques se rapportant à leur métier, notamment sur les règles de sécurité au travail et sur le port des EPI.

Cependant ils doivent davantage se positionner comme encadrant de proximité et maîtriser l'utilisation d'outils managériaux comme par exemple les entretiens annuels et le rôle de la Commission Administrative Paritaire.

Les connaissances sur l'environnement territorial ne sont pas suffisamment approfondies.

